



Peut on fumer, sur scène, dans le cadre d'un spectacle.

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 27 janvier 2009

Bonjour,

Peut on fumer, sur scène, dans le cadre d'un spectacle.

Y a t il une loi spécifique.

Merci.

Marc

Réponse :

Il n'est prévu aucune exception aux principes d'interdiction de fumer énoncés aux [articles L.3511-7, R.3511-1 et R.3511-2 du code de la santé publique](#).

Si pour les besoins de la mise en scène un acteur devait fumer, rien ne l'empêcherait de mettre une cigarette à la bouche, de simuler son allumage, l'inhalation d'une fumée imaginaire puis l'extinction de la cigarette. Ces gestes sont suffisamment évocateurs pour ne pas nécessiter plus de réalisme que l'acte de tuer ou de copuler sur scène.